



# 'IA ORA NA!

Merci d'avoir choisi de prendre la route avec DRIVE TAHITI !

Les conditions générales de location sont disponibles en ligne sur notre site internet : [drive-tahiti.com](http://drive-tahiti.com)

#### Conditions à remplir pour louer un véhicule

Pour les véhicules nécessitant un permis de conduire : Tout conducteur doit être âgé d'au moins 23 ans et être titulaire d'un permis de conduire, en cours de validité et correspondant à la catégorie de véhicule souhaitée, depuis au moins 2 ans.

#### Dépôt de garantie

Pour toute location, le client doit effectuer un dépôt de garantie à DRIVE TAHITI à hauteur de 40 000 FCFP. Ce dépôt de garantie peut s'effectuer sous la forme :

- D'une empreinte de carte de crédit via l'opérateur SWIKLY (aucune somme ne sera prélevée si aucun dommage constaté)
- D'un chèque au nom de DRIVE TAHITI
- D'un dépôt en espèces.

En signant ce document, le client s'engage à payer le montant de la location réalisé et des frais éventuels qui pourraient s'additionner :

- Frais éventuels de location en cas de dépassement de l'heure de retour prévue au contrat.
- Dommages éventuels à hauteur de la garantie souscrite ou de la franchise maximale.
- Essence selon la grille tarifaire si le niveau d'essence ne correspond pas.
- Contraventions.

Le dépôt de garantie est restitué à la fin de la location dans les conditions prévues à la section « Restitution du véhicule ».

#### Au départ de la location

Avant de signer votre Contrat de Location

Prenez le temps de lire le Contrat de location, les conditions de location, les tarifs applicables, la teneur des garanties et assurances incluses ou non dans le tarif de location et les assurances et compléments de protection optionnels proposés.

Le nom du locataire indiqué sur le Contrat de location est celui du conducteur principal, qui doit être présent lors de la signature du Contrat de location et à qui sont facturés les frais liés à la location. Sauf raison légitime et imprévisible, seul(s) le(s) conducteur(s) indiqué(s) sur le Contrat de location est/sont autorisé(s) à conduire le Véhicule.

Vous pouvez ajouter des conducteurs additionnels, moyennant le paiement d'un supplément par conducteur additionnel. En cas de dommages causés au véhicule lors de sa conduite par un conducteur non indiqué sur le Contrat de location, les assurances complémentaires et les compléments de protection éventuellement souscrits sont inapplicables, et vous devez indemniser DRIVE TAHITI de l'intégralité des dommages qui vous sont imputables (notamment ceux subis par le véhicule dans la limite de la valeur vénale du véhicule, augmentée des frais et coût liés à son immobilisation).

Le conducteur doit présenter à l'agent DRIVE TAHITI de départ une pièce d'identité, l'original de son permis de conduire, une carte de crédit à titre de garantie.

Tout conducteur additionnel doit présenter à l'agent DRIVE TAHITI de départ l'original de son permis de conduire.

Une fiche de pointage accompagne le contrat de location. Celle-ci signale les éventuels dégâts apparents du véhicule, et le niveau de carburant fourni au départ de la location.

Vérifiez que l'état apparent du véhicule correspond à celui décrit dans la fiche de pointage. Comparez le niveau de carburant inscrit sur le tableau de bord avec les mentions figurant sur la fiche de pointage. Vous vous engagez à faire rectifier la fiche de pointage par le personnel DRIVE TAHITI en cas d'anomalie.

#### Livraison

DRIVE TAHITI effectue gratuitement la livraison de votre véhicule sur réservation préalable et selon disponibilités de nos équipes. La livraison du véhicule est gratuite pour un minimum de location de 2 jours de location et est possible sur toutes nos gammes de véhicules, tous les jours, 24H/24.

#### Pendant la location

Vous avez la garde juridique du véhicule à compter de sa livraison ; vous en êtes dès lors responsable.

Vous vous engagez à en prendre soin et à en faire un usage normal et prudent.

Sont notamment considérés comme des usages anormaux du véhicule :

- L'utilisation du véhicule non conforme à sa destination (erreur de carburant, casse de l'embrayage suite à une mauvaise utilisation, mauvaise appréciation du gabarit du véhicule, circulation en dépit des alertes apparaissant sur le tableau de bord du véhicule, modification apportée au véhicule, etc...).
- La circulation en dehors des voies carrossables.
- L'utilisation du véhicule pour fournir, à titre onéreux, un service de transport de personnes (ex : taxi) ou de marchandises (ex : déménagements ou livraisons payants).
- Le transport de matières inflammables, explosives, corrosives ou comburantes.
- L'utilisation du véhicule pour l'apprentissage de la conduite,
- L'utilisation du véhicule dans le cadre d'épreuves, courses ou compétitions sportives automobiles (ou leur essais) ou de reconnaissances d'itinéraires de rallye.
- La conduite du véhicule sous l'influence de spiritueux ou de narcotiques, ou de drogues ou stupéfiants non prescrits.
- La sous-location du véhicule à un tiers
- La dégradation volontaire du véhicule.

Ces usages impliquent la responsabilité seul du conducteur et font perdre le bénéfice des assurances souscrites.

Vous devez respecter tout signal émis par les voyants d'alerte apparaissant sur le tableau de bord du véhicule et prendre les mesures conservatoires nécessaires le cas échéant (arrêt d'urgence notamment).

En période de stationnement, vous vous engagez à fermer le véhicule à clé et placer vos effets personnels dans le coffre ou sous les sièges.

En vertu du Code de la route, en tant que locataire du véhicule, vous êtes péuniairement responsable du non-respect du Code de la route, et devez régler vous-même, dans les délais requis, les amendes imposées à ce titre dans le cadre de la location.

A défaut, DRIVE TAHITI communique vos coordonnées aux forces de l'ordre, qui vous adresse l'avis d'amende majorée.

Dans tous les cas, DRIVE TAHITI vous facture, pour chaque contravention, une indemnité forfaitaire de 1500 XPF pour le coût de traitement administratif supporté par DRIVE TAHITI pour communiquer vos coordonnées et envoyer l'avis d'amende majorée ou de contravention.

En cas de panne du véhicule ou d'accident nécessitant des réparations immédiates ou urgents : avant de faire procéder à toute réparation (y compris s'agissant des pneumatiques), **prenez contact avec DRIVE TAHITI au +689 87 29 69 40.**

En cas d'accident ou de dégât subi par le véhicule avec tiers identifié ne nécessitant pas de réparation immédiate : vous devez informer DRIVE TAHITI dans les 2 heures à compter du moment où vous en avez connaissance, et remettre à l'agent DRIVE TAHITI de retour, dans les 24H à compter du moment où vous en avez connaissance, un constat amiable dûment complété et signé par vous-même et le tiers concerné.

La remise d'un constat amiable complété et signé en cas d'accident ou de dégât avec tiers identifié, et que vous soyez responsable ou non, est obligatoire. A défaut, les assurances complémentaires et compléments de protection éventuellement souscrits sont inapplicables, et DT vous facturera l'intégralité des dommages qui vous sont imputables (notamment ceux subis par le véhicule dans la limite de la valeur vénale du véhicule augmentée des frais et coûts liés à son immobilisation).

Dans tous les cas, en cas de dommage causé au véhicule, DRIVE TAHITI vous facture une indemnité forfaitaire de 5000 XPF pour le coût de traitement administratif supporté par DT et ce quel que soit le type de complément de protection souscrit.

En cas de vol du véhicule, vous devez, dans les 24 heures à compter du moment vous en avez connaissance, faire une déclaration de vol auprès des autorités compétentes et remettre à l'agent DT le procès-verbal de dépôt de plainte, les papiers et les clés du véhicule.

En cas de vol des clés et/ou des papiers avec le véhicule, veuillez à le signaler aux autorités compétentes pour l'indiquer sur la plainte déposée.

#### Restitution du véhicule

Vous devez restituer le véhicule, ses clés et ses papiers, au personnel DT aux dates et heures convenues dans le Contrat de location.

Vous devez informer DT dans les plus brefs délais, de tout événement vous empêchant de restituer le véhicule aux dates et heures convenues, sous peine de constituer un détournement passible de poursuites judiciaires/

Si vous souhaitez prolonger la durée de la location, vous devez régler la location à la fermeture du Contrat de location, et signer un nouveau contrat de location.

Dans tous les cas, vous êtes redevable du montant de la location et des éventuels frais liés à des dommages subis par le véhicule jusqu'à la restitution de celui-ci auprès de DRIVE TAHITI.

DRIVE TAHITI ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des biens que vous oublieriez dans le véhicule à l'issue du contrat de location.

Lors du retour et après avoir effectué le contrôle du véhicule en remplissant la section « retour » de la fiche de pointage. Si aucun dégât nouveau n'est identifié et que la case « Pas de dégât constaté » est cochée, le dépôt de garantie est restitué au client.

Le client reste responsable des éventuels dégâts non visibles et de contraventions reçues pendant la période de location.

Si de nouveaux dégâts sont constatés, la case « dégâts constatés » doit être cochée et dans ce cas DT conserve le dépôt de garantie.

Un barème forfaitaire est présent sur la fiche de pointage. Si le dégât n'est pas présent au barème, DT fera faire un devis par un garage pour faire l'estimation des réparations dues par le client.

En fonction des dégâts le client peut être responsable financièrement au-dessus de la valeur du dépôt de garantie. Il devra alors réaliser un règlement correspondant à la différence entre les sommes dues et le dépôt de garantie.

Notamment, le véhicule doit être vidé de tous déchets (cendrier, boîte à gant, vide poche, coffre etc...).

Par ailleurs la non restitution d'une ou plusieurs clefs entraînera une facturation supplémentaire de 45 000 FCFP ou 377€. Le Locataire autorise expressément le Loueur à utiliser son moyen de paiement, notamment carte bancaire, pour se faire payer la somme correspondante.

#### Conduite responsable

La route est limitée à 60 km/h sur la majorité de l'île et de nombreux habitants, dont des enfants, circulent sur la chaussée. Adoptez une conduite responsable.





# 'IA ORA NA!

Merci d'avoir choisi de prendre la route avec DRIVE TAHITI !

## GRILLE TARIFAIRE DES DOMMAGES

**Assurance :** Le véhicule est assuré Tous Risques avec une franchise de 45 000 XPF. Cette assurance couvre les dégâts corporels, matériel et immatériel, les vols, l'incendie, le bris de glace et dommages tous accidents.

**Exclusion d'assurance :** Il est strictement interdit de rouler sur les routes de montagne, non carrossable. Tous dommages intervenants sous le véhicule (bas de caisse, plancher, échappement, carter, bras de direction, jantes, pneus déchirés etc...) et sur le toit ne sont pas couverts par les assurances. En cas de chocs sous le véhicule, et en cas de non-respect des conditions générales de location, le client devra régler la totalité des réparations même s'il dépasse le montant de la franchise.

### CARROSSERIES

<b>Aile</b>	Choc..... 20 000 XPF / 167 €
	Rayure(s)..... 5 000 XPF / 42 €
	Perte..... 45 000 XPF / 377 €
<b>Portes</b>	Choc..... 20 000 XPF / 167 €
	Rayure(s)..... 5 000 XPF / 42 €
	Perte..... 200 000 XPF / 1,676 €
<b>Pare-choc</b>	Choc..... 10 000 XPF / 167 €
	Rayure(s)..... 5 000 XPF / 42 €
	Perte..... 80 000 XPF / 670 €
<b>Coffre</b>	Choc..... 20 000 XPF / 167 €
	Rayure(s)..... 5 000 XPF / 42 €
	Perte..... 200 000 XPF / 1,676 €
<b>Capot</b>	Choc..... 20 000 XPF / 167 €
	Rayure(s)..... 5 000 XPF / 42 €
	Perte..... 200 000 XPF / 1,676 €

### DEGRADATIONS

<b>Rétroviseur</b>	25 000 XPF / 210 €
<b>Pneu éclaté</b>	15 000 XPF / 125 €
<b>Pare-brise</b>	60 000 XPF / 503 €
<b>Vitre latérale</b>	30 000 XPF / 251 €
<b>Feux</b>	10 000 XPF / 84 €
<b>Clés</b>	45 000 XPF / 377 €
<b>Cigarette</b>	10 000 XPF / 84 €

Le nettoyage du véhicule par un professionnel suite au non respect de l'intérieur du véhicule (vomis / tâches / nourritures / déchets...etc) sera facturé au client : 10 000 XPF / 84 €

## CONDUCTEURS

Il est précisé qu'il sera fait application d'une franchise de 120 000 XPF en responsabilité civile et d'une franchise additionnelle de 120 000 XPF sur les garanties dommages en cas de conduite du véhicule loué par un conducteur ayant moins de 23 ans ou moins de 2 ans de permis.

### QU'EST CE QUI EST COUVERT ?

- Vol des clés du véhicule au domicile du conducteur.
- Vol des effets personnels à hauteur de la valeur vénale.
- Le remorquage est garanti à concurrence de 25 000 XPF
- Dommages tous accidents: valeur vénale
- Défense et recours : 200 000 XPF
- Incendie: valeur vénale
- Responsabilité civile Générale: corporel illimité / matériel et immatériel - 100 000 000 XPF
- Bris de glace: valeur de remplacement

### QU'EST CE QUI N'EST PAS COUVERT ?

- Le vol du véhicule lorsque les clés ont été laissées sur le contact.
- Le vol du véhicule consécutif au vol des clés sans effraction du domicile du conducteur.
- Crevaison des pneus.
- Toute période de location qui commence ou se termine en dehors de la période assurée, comme indiqué sur l'attestation d'assurance.
- Tout sinistre découlant d'une violation directe des conditions générales de votre contrat de location.
- Toute demande d'indemnisation résultant de l'usure.
- Tout sinistre ou tout dommage à l'intérieur du véhicule loué, autrement qu'à la suite d'une collision.
- Les accessoires montés ou fournis avec le véhicule loué.
- Les frais de paiement par carte bancaire.
- Toute demande d'indemnisation pour des frais de déplacement non liés à un sinistre couvert.
- Toute demande d'indemnisation pour des frais de nettoyage.

## QU'ELLES SONT VOS OBLIGATIONS ?

Vous devez prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la survenance de tout sinistre ou en réduire les conséquences (par exemple, vous devez signaler dès que possible tout accident ou autre dommage à la société de location). Lorsque vous faites une déclaration de sinistre, vous devez fournir tous les documents et autres justificatifs dont les gestionnaires de sinistres ont besoin pour traiter votre déclaration. Vous devez rembourser tout montant auquel vous n'avez pas droit (par exemple, si nous vous versons des indemnités au titre d'un accident et si un tiers vous verse ultérieurement des indemnités d'assurance pour ce même accident). Vous ne devez pas commettre de violation des conditions du contrat de location et du contrat de rachat de franchise pour la location de voitures. En cas d'incident impliquant un autre véhicule, vous devez obtenir l'immatriculation du véhicule, les coordonnées de l'autre conducteur et, le cas échéant, un rapport de police sur l'accident.





# EN ROUTE !

**Vous trouverez dans ce documents, toutes les informations concernant votre location de voiture sur Tahiti et Moorea. Des conseils et bons plans pour profitez un maximum de votre séjour en Polynésie !**

## 1. Une bonne conduite, de bonnes vacances !

- **Vous devez ramener le véhicule dans le même état qu'à la livraison.** Avec le plein d'essence, sans déchets et le matériel de sécurité routière au complet.
- **Il est interdit de fumer, boire et manger dans le véhicule.** Afin d'éviter les marques de brûlure sur les sièges, le gras sur les portières et les taches collantes de sucre sur la moquette ou les housses de siège.
- **Les animaux ne sont pas autorisés dans le véhicule** pendant toute la durée de location - sauf si cela a été approuvé en amont par le loueur.
- **Lorsque vous revenez de votre baignade à la plage, avant de monter dans le véhicule, veillez à bien vous rincer à l'eau douce.** En effet, l'eau de mer est salée, lorsque vous ne vous rincez pas, cela fait des marques blanches sur les sièges du véhicule. Ces marques vont cuire avec la chaleur et deviendront impossible à enlever par la suite. Le mieux est de toujours prévoir une tenue de rechange afin de toujours être au sec lorsque vous monter dans le véhicule.
- **Enfin, soyez vigilants !** Les routes de Tahiti et Moorea ne sont pas larges et il y a beaucoup d'usagers. Soyez attentifs, aux vélos, scooters, enfants qui jouent en bord de route, chiens et poulets errants qui traversent. **De nuit\***, il y a beaucoup de vélos et scooters qui roulent sans lumière, il faut donc redoubler de vigilance !

**\*Les soirs de week-end comprennent le plus haut risque d'accident sur la route.**



## 2. Depuis Tahiti, vers Moorea.

Il est toujours plus avantageux de louer un véhicule sur une longue période, plutôt que de jongler entre différentes compagnies de location.

Alors, ne vous inquiétez plus ! Vous pouvez louer et récupérer votre véhicule sur l'île de Tahiti et le faire passer sur le ferry pour aller à Moorea continuer votre séjour.

**Cas n°1: Vous atterrissez et redécollez de Tahiti, avec un aller/retour à Moorea pendant votre séjour.**

> Vous pouvez réserver une place aller/retour sur le ferry pour faire passer votre véhicule.

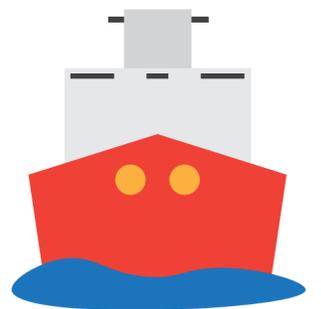
> La réservation peut se faire en ligne sur <https://www.aremiti.pf/>

**Cas n°2: Vous atterrissez à Tahiti et décollez depuis Moorea vers les îles.**

> Il faudra réserver un aller simple sur le ferry pour faire passer votre véhicule.

> La réservation peut se faire en ligne sur <https://www.aremiti.pf/>

> Un supplément de 8 500 XPF est à régler à DRIVE TAHITI pour que le véhicule soit récupéré sur Moorea.





# EN ROUTE !

Première fois sur Tahiti ? Ou vous êtes déjà des habitués ?  
Aucune importance ! **Ici vous trouverez quelques adresses pratiques et touristiques !**

### 3. Les Bons Plans pratiques !



#### CAR WASH - Où nettoyer son véhicule ?

- > Station TOTAL Energies - CENTRE COMMERCIAL TAMANU, PK 14.5 C/MER, Puna'auia
- > Station TOTAL Energies - ANGLE AVENUE DU PRINCE HINOI ET COUR DE L'UNION SACREE PAPEETE TAHITI
  - Service WASH (self-service)
  - 100 XPF / 3 minutes - aspirateur
  - 1 700 XPF / Lavage automatique extérieur.

Vous avez la possibilité de souscrire à l'option "Ménage Fin de Location" si vous souhaitez vous libérer de la responsabilité du nettoyage de votre véhicule.  
**Cette option est au tarif de 6 000 XPF / véhicule loué, à régler directement auprès de DRIVE TAHITI.**



**A votre arrivée à l'aéroport de Tahiti, vous pouvez récupérer un boîtier WIFI 4G et bénéficier d'une connexion internet partout sur Tahiti et ses îles\*.**

- <https://www.tahitiwifi.com/>

\*Vérifier la couverture du réseau sur le site internet.



**Opérateur téléphonique sur Tahiti qui propose des forfaits téléphone pour les voyageurs**

- Situé au Centre Commercial Moana Nui (5 minutes de l'aéroport) C99M+CW5, Puna'auia, Polynésie française
- <https://www.vodafone.pf/touristes>



**Opérateur téléphonique sur Tahiti qui propose des forfaits téléphone pour les voyageurs**

- Situé au Centre Commercial Moana Nui (5 minutes de l'aéroport) C99M+CW5, Puna'auia, Polynésie française
- <https://www.vini.pf/visiteurs-internationaux>



**Heures de pointe à éviter à Papeete (centre ville) !**

- 6h00 à 7h30 (en direction de Papeete)
- 11h30 à 13h00 (le mercredi et vendredi)
- 16h00 à 17h30 (toutes directions)

### 4. Les Bons Plans Touristiques !



#### TAHITIAN ODYSSEY - BY ULYSSE

L'adresse des randonneurs à la recherche d'aventure, d'émerveillement, de challenge physique ou de l'envie d'être dans la nature.

[www.tahitian-odyssey.com](http://www.tahitian-odyssey.com) +689 87 75 73 76



#### FLUID TAHITI - CENTRE DE PLONGEE

Découvrez les fonds marin de Tahiti, ou venez passer votre permis bateau !

[www.fluidathiticom](http://www.fluidathiticom) +689 40 85 41 46



#### NATURA TAHITI

A la découverte de la presqu'île de Tahiti ! Lieu préservé, où l'on peut observer la célèbre vague de Teahupoo (J.O 2024)

<https://www.naturatahiti.com> +689 87 56 53 53



#### EXCELLENCE YACHT TAHITI

Spécialiste de la croisière privé en catamaran, à la découverte des îles de Polynésie.

[www.excellence-yacht-tahiti.com](http://www.excellence-yacht-tahiti.com) +689 89 68 71 59

